

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE du vendredi 9 octobre 2020

---

*L'an deux mil vingt et le neuf octobre, le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annie MEURIAU, Maire.*

**PRESENTS** : Maurice BALLAND, Cyril BERTHIER, Gérard BERTHIER, Anne-Sophie CHABERT, Thomas CHATELAIN, Annick DECRENISSE, Aurélie FIORITTO, David GUILLET, Nicolas JACQUET, Cédric LYVET, Pascale MARTINOD, Jean-Marc MATHELIN, Annie MEURIAU, Bernard OUGIER, Robert SERPOL, Philippe ZELINDRE

**ABSENTS ET EXCUSES** : Marion PILLARD, Léo HOLFERT

**REPRESENTES** : Philippe ZELINDRE par Bernard ALLIGROS

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale MARTINOD

*(Jean-Marc MATHELIN a quitté la séance à 21 heures)*

*Madame le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :*

- *Soutien au département des Alpes-Maritimes suite aux inondations du 2 octobre 2020.*  
*Accepté à l'unanimité.*

**1. Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juillet est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte-rendu de la commission communale « Affaires Sociales » :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée du compte-rendu de la commission « Affaires Sociales » qui a eu lieu.

**3. Information sur les décisions du Maire**

Madame le Maire informe l'assemblée de ses décisions prises depuis le dernier conseil du 24 juillet 2020 :

- Devis signés :
  - **SODEVAL** : Remise en forme accotement après réfection voirie (Vovray) .....1 242.00 € TTC,
  - **SODEVAL** : Renouvellement variateur de fréquence surpresseur Boirin.....2 880.00 € TTC,
  - **Jonathan PELLEGRINI** : Elagage à Vovray, à la cure de Chavornay.....1656.00 € TTC,
  - **CAT'S NET** : Achat d'un ordinateur portable.....734.52 € TTC.
- Urbanisme : 2 Certificats d'Urbanisme Informatifs, 1 Certificat d'Urbanisme Opérationnel, 1 Déclaration Préalable de Travaux, 1 Permis de Construire.

**4. Convention IRISOLARIS – Prolongation de la promesse de bail emphytéotique pour un parc photovoltaïque – ANNULE ET REMPLACE**

Madame le Maire rappelle que la société IRISOLARIS, avec laquelle la commune historique de Chavornay avait un partenariat afin d'implanter une centrale photovoltaïque, a organisé une réunion le 29 septembre pour présenter son projet devant le Conseil Municipal.

Certaines interrogations ont pu être abordées et quelques modifications ont été apportées à la promesse de bail emphytéotique, notamment le montant du loyer que percevra la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications apportées à la convention avec la société IRISOLARIS.

## **5. Avis sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et précise que les itinéraires en projet d'aménagement pour accueillir des randonneurs sur la commune ne sont pas totalement inscrits à ce Plan.

C'est pourquoi un projet de mise à jour du P.D.I.P.R a été élaboré sur la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la Communauté de Communes Bugey Sud pour demander au Conseil Départemental de l'Ain d'inscrire au P.D.I.P.R des tronçons d'itinéraires, propriétés de la commune, non encore inscrits.

## **6. Soutien au département des Alpes-Maritimes suite aux inondations du 2 octobre 2020**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers les inondations survenues dans le département des Alpes-Maritimes le 2 octobre dernier, suite au passage de la tempête Alex.

Elle explique que l'Association des Maires de France, en collaboration avec l'Association des Maires de l'Ain, invite les collectivités à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par ces intempéries.

Le Conseil Municipal décide de verser une aide de 1 500 € à l'Association Départementale des Maires 06, qui se chargera de collecter et répartir les dons entre les communes touchées.

## **7. Astreintes hivernales**

Le Conseil Municipal décide de fixer les astreintes hivernales comme suit :

- du 15 décembre N-1 au 1<sup>er</sup> mars N (sous réserve de modification desdites dates en fonction des chutes de neige)

## **8. Questions diverses**

- Vente de bois du 7 octobre : toutes les parcelles ont été vendues
- Maintenance des installations à la Salle des Fêtes de Virieu-le-Petit : des devis ont été demandés, les entreprises ont été relancées mais les devis n'ont toujours pas été reçus.
- L'idée d'installer une chaufferie bois afin de valoriser le bois sec sur la commune est proposée.
- La Carte Communale sera présentée au Conseil Municipal le 21 octobre, à la Salle des Fêtes de Virieu-le-Petit.

La séance est levée à 21h55

Le Maire,



Annie MEURIAU